

MOIS DE MARS, MOIS DE SAINT JOSEPH - 19 mars 2009 - 348^e anniversaire de la consécration de la France à Saint Joseph par LOUIS XIV

La dévotion à saint Joseph s'est développée assez tardivement en Occident. Ce n'est guère qu'au XV^{ème} siècle qu'apparaissent les premières manifestations principalement en Italie et en Espagne (on sait la confiance que la grande sainte Thérèse d'Avila avait envers le Père nourricier de l'Enfant-Jésus ; c'est sous sa protection qu'elle plaçait chaque carmel fondé). Etape décisive : en 1621, le pape Grégoire XV proclama que la fête de saint Joseph serait fête de précepte pour l'Eglise universelle (le 19 mars devient alors une fête chômée). Toutefois, cette décision pontificale ne fut pas reçue partout immédiatement, l'aval des princes étant nécessaire pour qu'elle aie force de loi dans chaque Royaume. En France, c'est au tout début du règne personnel de Louis XIV que la Saint Joseph fut ainsi reconnue, et cela, avec une rapidité confondante. Qu'on en juge : dans la nuit du 8 au 9 mars 1661, le cardinal Mazarin meurt, après plus de quinze ans de gouvernement. Les 9 et 10 mars, Louis XIV, âgé de 22 ans, prit personnellement le pouvoir et, avec une détermination qui causa la surprise générale, ne nomma pas de premier ministre ; il s'entoura cependant de deux conseils pour faire entériner ses décisions. Sur le point qui nous occupe ici, le jeune roi était tout aussi décidé et mena l'affaire tambour battant. Où doit-on alors chercher les origines de la dévotion de Louis XIV à saint Joseph ? – Sans doute dans les suites de l'apparition de notre saint près du village de Cotignac en Provence (le 7 juin 1660) qui avait fait grand bruit à la Cour... mais aussi chez deux princesses espagnoles, les plus proches du souverain : sa mère, Anne d'Autriche et l'infante Marie-Thérèse d'Espagne. Cette dernière était entrée en France, en traversant la Bidassoa avec son futur mari... le 7 juin 1660, jour même de l'apparition susdite, pour le mariage royal à Saint-Jean-de-Luz. Revenons à l'année 1661 : le 12 mars, trois jours après avoir pris le pouvoir, Louis XIV décide donc de solenniser sans retard le culte de saint Joseph, en faisant chômer sa fête dans tout le Royaume. Il aurait toutefois dû consulter les prélats français, or le 19 mars était proche... Les rares évêques qui purent être contactés à temps donnèrent leur accord. Le lendemain, 13 mars, pendant la réunion du Conseil d'En-Haut, le roi interdit donc tout commerce et tout travail tous les 19 mars à partir de 1661. Ce fait est connu et rapporté par les historiens du Grand Siècle (qui ne songent cependant pas à noter la rapidité de la procédure). Or, un événement concomitant tombe dans l'oubli le plus total : La consécration du royaume à saint Joseph ! oubli qui contraste avec la notoriété du Vœu de Louis XIII, consacrant la France à la Très Sainte Vierge en 1638. Il est vrai que la cérémonie de 1661 eu lieu dans l'intimité : non dans une basilique, une cathédrale ou une église... mais tout simplement dans la chapelle du Louvre. C'est là que, le matin du samedi 19 mars 1661, la France fut consacrée à saint Joseph. L'après-midi, après les vêpres, Bossuet, qui était occupé à prêcher le Carême aux carmélites du Faubourg-Saint-Jacques, célébra, dans leur chapelle, les gloires du nouveau protecteur de la patrie, en présence de Anne d'Autriche. Le célèbre évêque de Meaux avait accepté, au pied levé, de ne pas prêcher sur le Carême ce jour-là et de composer, en grande hâte, son deuxième Panégyrique à saint Joseph (il ne pouvait, certes, avoir l'indélicatesse de répéter le premier Panégyrique qu'il avait déjà prêché, quelques années plus tôt, devant la même Reine-Mère). Citons, pour conclure, la belle envolée par laquelle se termine ce sermon : « Joseph a mérité les plus grands honneurs, parce qu'il n'a jamais été touché de l'honneur ; l'Eglise n'a rien de plus illustre, parce qu'elle n'a rien de plus caché. Je rends grâces au roi d'avoir voulu honorer sa sainte mémoire avec une nouvelle solennité. Fasse le Dieu tout-puissant que toujours il révèle ainsi la vertu cachée ; mais qu'il ne se contente pas de l'honorer dans le ciel, qu'il la chérisse aussi sur la terre. Qu'à l'exemple des rois pieux, il aille quelquefois la forcer dans sa retraite... Si votre Majesté, Madame, inspire au roi ces sages pensées, elle aura pour sa récompense la félicité ». Par la suite, la consécration de la France à saint Joseph fut commémorée en France tous les 19 mars jusqu'à la Révolution. Depuis, elle n'a jamais été reprise. Il n'empêche qu'il est nécessaire de rappeler cet événement majeur dont on fête cette année le 343^{ème} anniversaire. Le signataire de ce bref exposé n'en est pas le véritable auteur, car il en doit la substance à un ami, Monsieur Christian Gaumy, conservateur de la Bibliothèque universitaire de Limoges, qui a eu pour cela la patience d'explorer les montagnes de documents des Archives nationales et de la Bibliothèques nationale (Département des Manuscrits), et qu'honore le profond souci de faire connaître et aimer le saint patron de l'Eglise universelle ; qu'à tous ces titres, il soit ici remercié et assuré de ma gratitude. Père Damien-Marie « Le Sourire de Marie »